

Université du Québec à Montréal
Département de science politique
Session AUTOMNE 2015

POL 4422-50 Le Système international contemporain Vendredi 9H30-12H30

Chargé de cours : Chalmers LaRose
Courriel : larose.chalmers@ugam.ca
Local: A-1635
Heures de disponibilité : sur rendez-vous

Descriptif du cours

Approfondissement et développement de l'analyse des concepts, des approches et des enjeux abordés dans le cours POL 1400. Étude des grandes transformations du système international. Contenu et conséquences de la mondialisation.

Objectif du cours

Ce cours aborde les problèmes, enjeux et défis reliés tant à l'évolution qu'à la nature du « **système** » **international** aujourd'hui. La problématique de l'ordre mondial y est appréhendée à un moment de grande effervescence et de profondes incertitudes quant à l'orientation de ce système et à sa trajectoire future. La session à laquelle vous êtes conviés soulèvera, et rendra compte, des questions pertinentes ayant trait à la nature et l'orientation du système au sein duquel se déroulent les relations entre les acteurs qui interviennent dans la politique internationale. Peut-on parler d'un système international cohérent, ayant une logique propre ? Quels sont les dynamiques, paramètres et forces profondes du système international au 21^{ème} siècle ? Quels en sont les acteurs, règles, valeurs et institutions de base ? Quels sont les déterminants et les paramètres sur lesquels reposent les interactions entre les acteurs ? Dans quelle mesure, et pourquoi, la configuration du système actuel est-elle différente des autres qui l'ont précédée ? Ce sont là autant de questions qui nous interpellent lors de cette session et au sujet desquelles nous essayerons d'apporter un éclairage.

Le cours entend parvenir à une conceptualisation/articulation du système international au 21^{ème} siècle. Nous étudierons les nombreuses mutations et trajectoires du système international/mondial ainsi que les paramètres sur lesquels repose l'ordre

international. La structure changeante tant du système que de l'ordre qui le caractérise sera étudiée à la lumière de ses dimensions économique, politique et juridique. Nous examinerons également les facteurs et processus qui conduisent à la reconfiguration des rapports de force sur l'échiquier international ainsi que les problèmes et enjeux relatifs à la gouvernance. Il s'agit d'un cours-débat qui fait appel à votre participation soutenue lors des différentes sessions programmées

Un recueil de textes est disponible à la COOP. Il est fondamental que les étudiants fassent les lectures recommandées. Ceci est recommandé pour le bon déroulement du cours et la préparation des examens prévus à cette fin.

Mode d'évaluation

- a. Deux fiches de lecture (2 x 15 = 30%)
- b. Un examen de mi session (30%)
- c. Un travail de session (35 %)
- d. Participation (5%)

A. Fiche de lecture

Il s'agit d'un **compte rendu à la fois exhaustif et critique** des textes à lire pour une séance spécifique (**SÉANCES DU 9 OCTOBRE AU 4 DÉCEMBRE**). **AUCUNE FICHE NE SERA ACCEPTÉE AU-DELÀ DU 4 DÉCEMBRE**. Le choix de la séance est laissé à la discrétion de l'étudiant-e.

La fiche doit porter sur **deux textes parmi les lectures obligatoires ou recommandées pour la séance choisie**. Celle-ci doit contenir entre 5-6 pages. Chaque texte **DOIT** être traité séparément et écrit en continu (maximum 2 pages pour chaque texte). Le texte doit être exploré à la lumière des points suivants :

1. Le problème étudié par l'auteur
2. La thèse centrale de l'auteur, c'est-à-dire le point de vue défendu
3. L'argumentaire : quels sont les arguments (théoriques ou factuels) avancés par l'auteur au soutien de sa thèse et la manière dont il y parvient ? (Illustrez par des références et citations tirées dans le texte).
4. La conclusion de l'auteur et une appréciation finale du texte. Le texte porte-t-il un éclairage sur la question étudiée ou le problème soulevé par l'auteur ?
5. **Paragraphe de conclusion générale portant sur les deux textes**. Réflexions et appréciation d'ensemble établissant le lien ou fil conducteur entre les deux textes étudiés. Que nous enseignent les deux textes par rapport à la thématique de la séance ? Sont-ils pertinents ? Y apportent-ils un éclairage ?

Date de remise : le jour de la séance choisie

B. Examen de mi-session en classe (30%)

Cet examen se déroulera le **23 OCTOBRE 2015**. Il prendra la forme de questions portant sur la matière vue en classe jusqu'au 31 octobre inclusivement. Les réponses directes à ces questions prendront la forme de courts essais (un à deux paragraphes) exprimant un point de vue argumenté.

C. Travail de session (40 %)

Analysez une question (un enjeu ou une situation) internationale et montrez son impact, réel ou potentiel, sur la **configuration des rapports de forces** dans le système international au 21^{ème} siècle.

Le but de ce travail est de tester votre emprise sur une thématique reliée à la politique internationale, votre capacité à soulever des questions pertinentes et à **articuler un point de vue autonome**.

L'étudiant-e devra identifier les enjeux fondamentaux, soulever des questions et défis pertinents pour le système international et l'ordre mondial et, dans la mesure du possible, indiquer la manière dont le problème étudié est traité dans la littérature à ce sujet. À cette fin, il est recommandé de discuter de votre sujet de travail avec le professeur pour une orientation dès le début de la session.

Pour cette session, les thèmes suivants vous sont proposés. Faites le choix de l'un de ses thèmes pour rédiger votre travail de session.

- Le système international face à l'ascension/chute d'une puissance mondiale
- L'ordre international westphalien et les défis posés par les acteurs non étatiques illégitimes
- L'accord nucléaire entre la République islamique d'Iran et les pays du groupe 5 + 1. Conséquences pour l'équilibre régional au Moyen Orient et la stabilité internationale ?
- La prolifération des sociétés militaires privées de sécurité et la transformation de la guerre et de la sécurité internationale
- La prolifération d'acteurs non étatiques illégitimes et violents. Incidences et conséquences pour la stabilité du système interétatique ?
- Tensions et rivalités dans la région Asie-Pacifique (mer de Chine) : le système international mis à l'épreuve
- Tensions et rivalités en Europe de l'Est. La Crise Ukrainienne. La montée des nationalismes.
- L'évolution turbulente de l'économie mondiale et ses répercussions (au Nord et/ou au Sud)
- La question de la dette grecque, l'avenir de l'Union européenne et la stabilité du système financier international.

Ce travail doit compter environ 2500 mots (**12-15 pages**, interligne et demie, excluant la bibliographie).

Date limite de remise : **11 décembre 2015**

Manuels pédagogiques

Un recueil de textes est disponible à la COOP. Les étudiants sont invités à se le procurer. Aucun ouvrage particulier n'est requis ; tout au long de la session, le professeur attirera votre attention sur certains titres importants. En revanche, il est nécessaire de suivre l'évolution de l'actualité internationale, à travers les journaux, les revues savantes et les ouvrages académiques récents. Les étudiants sont priés d'approfondir les questions et dossiers internationaux qui les interpellent en s'adonnant à des activités de recherche constantes et incessantes.

PLAN DU COURS

11 septembre

Introduction générale - Présentation du cours et organisation du cours et de la session

- PREMIÈRE PARTIE -

CONCEPTUALISER LE SYSTÈME INTERNATIONAL

18 septembre

Le concept de système et l'analyse des relations internationales

Philippe Braillard, « Le concept de système dans l'étude des relations internationales » in *Théorie des systèmes et relations internationales*, Bruxelles, Émile Bruyland, 1977, p. 27-50

Barry Buzan et Richard Little « The Idea of 'International System': Theory Meets History" *International Political Science Review* (1994), Vol. 15, No. 3, 231-255.

Lecture complémentaire

25 septembre

**Survol des théories et approches du système international :
I. Du réalisme à l'institutionnalisme néolibéral**

Alex MacLeod, "Le néo-réalisme" in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 61-88.

Michael Mastanduno, "A realist view: Three images of the coming international order" in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 19-40.

Shah M. Tarzi, "Neorealism, Neoliberalism and the International System", *International Studies*, 2004; Vol. 41, p. 115-128

2 octobre

**Survol des théories et approches du système international :
Les perspectives CRITIQUES**

Dan O'Meara « La théorie marxiste et l'analyse des conflits et des relations de pouvoir mondiaux » in *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, sous la direction de Alex MacLeod et Dan O'Meara, Athena, 2007, p. 133-158.

Michel Beaud, « Le système national/mondial hiérarchisé », dans M. Beaud, *Système national-mondial hiérarchisé : une nouvelle lecture du capitalisme mondial*, Paris, La Découverte, 1987, p. 45-59.

Dario Battistella « Le projet constructiviste » in *Théories des Relations Internationales*, Paris, Presses des Sciences Po, 2006, p. 283-317.

DEUXIÈME PARTIE

Le système international: Ordre et gouvernance

9 octobre - Ordre international

Philippe Moreau Desfarges « Brève histoire des ordres mondiaux » in *L'ordre mondial*, Paris, Armand Colin, 3ème édition, 2003, p. 33-65.

Gilles Bertrand « Ordre international, ordre mondial, ordre global » *Revue internationale et stratégique*, Vol 54, No 2, 2004, p. 99-107.

Michael Hardt et Antonio Negri « L'ordre du monde », dans M. Hardt et A. Negri, *Empire*, Paris, Exils Éditeur, 2000, P. 27-46.

Lecture complémentaire

Steve Smith « Is the truth out there ? Eight questions about international order » in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 99-119.

16 octobre - Normes et valeurs dans le système international: enjeux et défis

Rodney Bruce Hall et Thomas J. Biersteker “The Emergence of Private Authority in the International System” in Hall and Biersteker (eds) *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge: Cambridge University Press, 2002: 3-22

Alex G. Bellamy *Responsibility to Protect: The Global Efforts to End Mass Atrocities*, chapitre 1 “Sovereignty and Human Rights”, Cambridge, Polity Press, 2009, p. 8-34

Jeangène Vilmer Jean-Baptiste, « Pourquoi intervenir ? Le critère de la cause juste dans la théorie de l'intervention humanitaire armée », *Critique internationale*, 2012/1 n° 54, p. 145-168.

Lecture complémentaire

Christopher Coker, “Outsourcing War” in Daphné Josselin et William Wallace (dir.) *Non-State Actors in World Politics*, New York: Palgrave, 2001, p. 189-202.
(Disponible à la réserve)

23 octobre - EXAMEN INTRA

30 octobre – semaine de relâche

6 novembre 16 - L'ordre du monde : perspectives non Occidentales

Kanti Bajpai, “Indian Conceptions of Order and Justice: Nehruvian, Gandhian, Hindutva, and Neo-Liberal,” in Rosemary Foot, John Gaddis, and Andrew Hurrell, (dir.) *Order and Justice in International Relations*, New York: Oxford University Press, 2003, pp. 236-261.

Steve Chan, "Chinese Perspectives on World Order," ch. 10 in T. V. Paul et John A. Hall (ed.) *International Order and the Future of World Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 197-212

TROISIÈME PARTIE

Le système international contemporain : transformations, mutations et trajectoires futures

13 novembre - Changement et/ou continuité systémique ?

Michael Brecher, « Système et crise en politique internationale » in Baghat Korany (dir.) *Analyse des relations internationales. Approches, concepts et données*, Gaetan Morin, Montréal, 1987, p. 74-106.

James N. Rosenau « Governance, order, and change in world politics » in James N. Rosenau et Ernest Oto-Czempiel (ed.) *Governance without Government : Order and Change in World Politics*, Cambridge University Press, 1992, pp. 1-29.

Lectures complémentaires

Caroline Kennedy-Pipe et Nicholas Rengger "Apocalypse now? Continuities or disjunctions in world politics after 9/11", *International Affairs*, Vol. 82, No 3, 2006, p. 539-552.

Thomas G. Weiss et Sam Daws "World Politics: Continuity and Change since 1945" in *The Oxford Handbook of the United Nations*, Oxford University Press, 2007, p. 3-38.

20 novembre - Hégémonie dans le système international : fin de règne et mutations

Golub Philip, « La fin de la Pax Americana ? », *Revue internationale et stratégique*, 2008/4 n° 72, p. 141-150.

Kenneth Waltz, "The United States: Alone in the World," in I. William Zartman (ed.), *Imbalance of Power: US Hegemony and International Order*, chapitre 2, Lynne Rienner Publishers, London, 2009, pp.27-36.

Joseph S. Nye, Jr. "The Future of American Power: Dominance and Decline in Perspective", *Foreign Affairs*, Vol. 89, No 6, 2010, p. 2-12.

Irondelle Bastien et Lachmann Niels, « L'OTAN est-elle encore l'OTAN ? », *Critique internationale*, 2011/4 n° 53, p. 67-81

27 novembre - Émergence de nouvelles puissances : implications pour le système international – Réflexions sur le potentiel de puissance de l'Inde et du Brésil

Alain Rouquié « Le Brésil, un État sud-américain parmi les grands ? » in Christophe Jaffrelot (dir.) *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Presses des sciences po, Paris, 2008, p. 105-116.

Christophe Jaffrelot « L'Inde, puissance émergente, jusqu'où ? » in Christophe Jaffrelot (dir.) *L'enjeu mondial : les pays émergents*, Presses des sciences po, Paris, 2008, p. 91-104.

Andrew F. Hart & Bruce D. Jones « How Do Rising Powers Rise? », *Survival*, 52:6, 2011, 63-88

Peter Dauvergne & Déborah BL Farias « The Rise of Brazil as a Global Development Power », *Third World Quarterly*, 33:5, 2012, 903-917.

Lectures complémentaires

Pierre Salama, « Brésil, bilan économique, succès et limites », *Problèmes d'Amérique Latine*, 2010/4 N° 78, p. 47-61.

4 décembre – La problématique de la gouvernance du système international

Karoline Postel-Vinay, « Le G-20 dans la constellation des G » in *Le G20, Laboratoire d'un monde émergent*, Paris, Sciences Po, 2011, p. 21-57

Prantl Jochen, « Les mutations de la gouvernance mondiale : pays émergents et groupes « G », *Critique internationale*, 2012/3 N° 56, p. 39-56.

Lecture complémentaire

Stanley Hoffman, « World Governance: Beyond Utopia » *Daedalus*, hiver 2003, p. 27-35

11 décembre – Récapitulations et considérations finales: sources de tensions et menaces actuelles dans le système international

GRILLE DE CONVERSION
DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Note	Intervalle
A+	[92,5 – 100]
A	[88,5 – 92,5)
A-	[84,5 – 88,5)
B+	[81,5 – 84,5)
B	[78,5 – 81,5)
B-	[74,5 – 78,5)
C+	[71,5 – 74,5)
C	[68,5 – 71,5)
C-	[64,5 – 68,5)
D+	[62,5 - 64,5)
D	[59,5 – 62,5)
E	[0 – 59,5)

Politique 16 sur le harcèlement sexuel

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

Évaluation des enseignements

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier. Étant donné que le processus doit se dérouler à la 12^e ou à la 13^e semaine de cours, ces évaluations se tiendront entre le 23 novembre et le 6 décembre 2015 pour ce trimestre-ci et devront prendre environ 30 minutes.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2^e et 3^e cycles.

LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

PLAGIAT

Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : www.integrite.uqam.ca

ENTENTE D'ÉVALUATION

6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.